

DELIBERATION

90 (7.10)

Le 23 novembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'auditorium du Pôle Culturel Le Kiosque à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, FRANC, KARA, MARRET, CEYTE, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame KHEBRARA à Madame MONTAGNON, Madame MOINE à Monsieur CAMPEGGIA, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur JACOB

Secrétaire : Madame FABRE

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 - budget principal

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

Le vote du budget primitif conditionne l'action municipale. C'est un acte de prévision et, en même temps, un acte qui illustre les politiques municipales dont la préparation mobilise l'ensemble des élus des différents secteurs ainsi que les services. Le Conseil Municipal est associé à la préparation de ce budget par un débat d'orientation budgétaire.

Un rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, revêt la forme d'un document qui pourra servir de base aux échanges du Conseil Municipal. Ainsi, il présente les grandes orientations du projet de loi de finances 2021, son impact sur le budget prévisionnel 2021 de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon et expose la mise en œuvre, en 2021, des politiques du plan de mandat.

Outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport sur les orientations budgétaires doit être communiqué également au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20201124-90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2020

Affichage : 01/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

90 (7.10)

Le rapport d'orientations budgétaires relatif au budget principal de la Commune a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal afin qu'ils puissent en débattre lors de la séance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **PREND ACTE** que le débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur le budget principal de la ville d'Andrézieux-Bouthéon a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021, au Conseil municipal du 23 novembre 2020.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 24 novembre 2020

Le Maire,
François DRIOL

